



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 09 novembre 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2021-11-09\_2500

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations  
(PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2022-2027 :  
Approbation du programme présenté à la labellisation,  
confirmant la maîtrise des ouvrages des actions et  
autorisant à solliciter les subventions correspondantes

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 03 novembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absent		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. Dufour	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. Bounegta	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent <sup>(3)</sup>	Mme Cabillic <sup>(4)</sup>	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Absente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Représenté	M. Beucher	P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme Troubat	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Linek	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P

Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	M. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Lipietz	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Beneteau	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. Segura	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	Mme Vermillet	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Mraid	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent <sup>(1)</sup>	M. Id Elouali <sup>(2)</sup>	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Maitre	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	Mme Osterrmeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. Lafon	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Boivin	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Lerude	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Taupin	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	Mme Bensarsa Reda	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. Conan	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Présent		P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	M. Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	Mme Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. Thiam	P
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

(1) jusqu'à la délibération n° 2531 / (2) à partir de la délibération n° 2532

(3) jusqu'à la délibération n° 2533 / (4) à partir de la délibération n° 2534

### Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b> 6 sièges vacants : 1 Arcueil / 5 Savigny-sur-Orge			<b>96</b>
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2493 à 2531	53	37	90
2532 à 2533	52	38	90
2534 à 2541	51	39	90

## Exposé des motifs

L'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB SGL) acteur historique du bassin parisien pour la prévention des inondations depuis 1969, a largement contribué à fédérer les acteurs sur la gestion des risques inondations en animant et en mettant en œuvre 5 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle de son périmètre dont un PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne.

Le programme d'actions et de prévention des inondations est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, déployé sur une période de 6 ans. Son objectif est de promouvoir une stratégie globale et concertée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables.

Un premier PAPI de la Seine et Marne Francilienne 2014-2020 poursuit ses objectifs prioritaires avec ses 20 maîtres d'ouvrages.

Dans la continuité de ce premier PAPI, l'EPTB SGL a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un second PAPI qui s'étendra sur la période 2022-2027. Celui-ci viendra consolider la dynamique engagée pour faire de l'Île de France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne.

Conformément au cahier des charges national, il repose sur un diagnostic de territoire, un volet stratégique, et un programme d'actions réparties parmi les 7 axes transversaux suivants :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Gestion des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le pilotage est assuré par l'EPTB SGL qui coordonne les actions menées par les maîtres d'ouvrages partenaires. L'État instruit le projet de PAPI qui est présenté devant une commission de labellisation avant de pouvoir être mis en œuvre.

Par cette labellisation, les actions du PAPI sont éligibles aux aides financières de l'État, mais également à celles d'autres co-financeurs selon la nature des actions proposées (Agence de l'Eau, Région, Départements, Europe ...).

Si les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations « GEMAPI » ont été confiées à la Métropole du Grand Paris (MGP) depuis 2017, les axes 1 à 5 du PAPI relatifs notamment à la gestion et à la sensibilisation aux risques, intéressent également l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

En effet, sur le territoire, hors risque « inondation par ruissellement », 14 communes de l'EPT sont concernées par le risque « inondation par cours d'eau ».

Par ailleurs, les axes du PAPI sont cohérents avec les objectifs du projet de territoire de l'EPT et notamment sa fiche 1 : « Un territoire pilote de la résilience » qui décline notamment les priorités suivantes :

- L'élaboration d'un plan intercommunal de gestion des risques
- Le développement de la culture du risque et des nuisances
- L'expérimentation dans les opérations d'aménagement

Au regard des coûts induits et des capacités d'ingénierie de l'EPT, il est toutefois indispensable de prioriser les actions envisagées pour chaque axe.

Il est donc proposé les 9 actions suivantes :

### Axe 1 :

- Action de sensibilisation des habitants, entreprises, élus en déploiement des outils Episeine sur le risque inondation et ses conséquences ;
- Accompagnement des communes avec la création, potentiellement subventionnée dans le cadre du FPRNM (fonds Barnier), de poste d'animation dédiée au sein de l'EPT ;

#### Axe 2 :

- Pose d'un système de consultation des niveaux d'eau sur le batardeau des lacs de Viry-Châtillon ;  
Pose de repères de crue sur les équipements du territoire

#### Axe 3 :

- Élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) en appui des plans communaux de sauvegarde (PCS) ;
- Mise en place d'un plan de continuité d'activité (P.C.A.)

#### Axe 4 :

- Etudes de prise en compte de l'inondation au sein de grands projets d'aménagements

#### Axe 5 :

- Diagnostic de vulnérabilité de territoire (action préalable pour d'une part avoir une meilleure connaissance de l'aléa et de ses conséquences et d'autre part prioriser les actions sur le territoire) ;
- Diagnostic(s) de vulnérabilité par bâtiment (à la suite du diagnostic de vulnérabilité du territoire) ;

Le détail et le calendrier prévisionnel de ces différentes actions est décrit dans les fiches fournies par axe en annexe.

L'action complémentaire suivante pourra être intégrée au PAPI lors de sa révision en 2025 :

- Travaux de réduction de la vulnérabilité issus des recommandations des diagnostics (Axe 5)

## **DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la directive européenne 2007/60/CE dite « directive inondation » transposée en droit Français dans la loi portant engagement national pour l'environnement du 13 juillet 2010 et ses décrets d'application, qui crée notamment les stratégies locales de gestion du risque d'inondation ;

**Vu** le Cahier des charges PAPI 3 (2021) du Ministère de la transition écologique qui définit les modalités de montage et de mise en œuvre des Programmes d'action de Prévention des inondations en tant que déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion des risques d'inondation ;

**Vu** le courrier du Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs daté du 25 février 2021 relatif à la préparation du Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne francilienne sur la période 2022-2027 ;

**Vu** le courrier du Préfet de la Région d'Ile-de-France daté du 9 juin 2021 relatif au montage du PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Entendu** le rapport de M. Patrice Sac ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2022-2027 porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs qui sera soumis à la labellisation de la commission mixte inondation.
2. Approuve la maîtrise d'ouvrage des actions proposées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans le projet de dossier du PAPI, détaillées en annexe, et comprenant des cofinancements prévisionnels.

3. Autorise Monsieur le Président à apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la Commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications ne modifient pas la nature de cette (ces) actions (s) et n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre,
4. Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondant aux actions inscrites à ce programme.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Votes : Pour 90**

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 16 novembre 2021  
ayant été publiée le 16 novembre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 12 novembre 2021  
le Président

Michel LEPRETRE

**Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**  
**Sous-Axe: 1.1 - Animation**

<b>Action</b>	Accompagnement des communes avec la création subventionnée de poste d'animation dédié au sein de l'EPT
<b>Objectif</b>	L'EPT GOSB souhaite devenir un territoire pilote dans la démarche et la sensibilisation à la prévention des risques
<b>Description de l'action</b>	Un voire deux équivalents temps plein pour développer une politique de gestion/prévention des risques à l'échelle du territoire (actions de sensibilisation, d'animation, exercices de gestion de crise, élaboration et du suivi d'un PICS, d'un diagnostic de territoire) et de suivre les actions du PAPI
<b>Territoire concerné par l'action</b>	Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB</li><li>• Modalités de pilotage, de suivi, etc: Organisation interne pour le pilotage</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fourchette de coût: 100 000 à 500 000 €</li><li>• Coût estimé HT: 500000</li><li>• Coût estimé TTT: 600000</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi / réussite</b>	

---

**Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**  
**Sous-Axe: 1.1 - Action sensibilisation GP**

<b>Action</b>	Action de sensibilisation des habitants, entreprises, élus et agents de l'EPT en déploiement des outils Episeine
<b>Objectif</b>	L'objectif de cette action est de sensibiliser localement les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations franciliennes (inondation de plaine, crue à cinétique lente, hauteur de submersion, prévisions entre 48 et 72 h....) et à leurs conséquences directes et indirectes (coupures y compris préventives de nombreux réseaux, arrêt de certains services...) pour les encourager à s'y préparer concrètement.
<b>Description de l'action</b>	<p>Les principales cibles concernées sont le grand public, les jeunes, les entreprises, les acteurs publics, les élus et agents de l'EPT. Utilisation du dispositif EPISEINE porté par l'EPTB Seine Grands Lacs et conçu pour sensibiliser et préparer les franciliens à la prochaine inondation majeure.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il est nécessaire d'apporter une contextualisation de la culture du risque sur le territoire, ainsi que des messages clés sur le risque à transmettre en conséquence.</li><li>• Les formats de sensibilisation seront de type : exposition temporaire sur les sites même et notamment au sein de la maison de l'Environnement, informations permanentes sur un site internet de l'EPT GOSB avec des relais sur les réseaux sociaux,...</li><li>• Les supports EPISEINE qui seront utilisés sont ceux qui concernent notamment les entreprises, nos agents, les élus. Un lien permanent avec EPISEINE pourra être créé à partir de notre site internet.</li><li>• Dans un premier temps les supports EPISEINE seront utilisés puis une fois le diagnostic de vulnérabilité établi une exposition et des flyers sur le risque inondation du territoire pourront être engagés.</li></ul>
<b>Territoire concerné par l'action</b>	Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**  
**Sous-Axe: 1.1 - Action sensibilisation GP**

**Modalités  
de mise en  
oeuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB
- Modalités de pilotage, de suivi, etc: Maître d'ouvrage de l'action : EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Coût  
prévisionnel**

- Fourchette de coût: 10 000 à 50 000 €
- Coût estimé HT: 30000
- Coût estimé TTT: 36000

**Indicateurs  
de suivi /  
réussite**

---

**Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations**  
**Sous-Axe: 2 - Repères de crue**

**Action** Pose de repères de crue sur les équipements du territoire

ISensibilisation du public et des agents et relais pour accompagner les communes du territoire dans la pose de ces repères;

Certaines communes du territoire au déjà mis en place les repères de crues (Juvisy sur Orge notamment).

**Objectif** Il s'agit de recenser les repères de crues existants (non fait au sein de l'EPT à ce jour) et de proposer aux communes qui n'en n'ont pas de les accompagner dans la mise en place de repères de crues.

L'EPT recensera les communes volontaires pour cette action.

Ces repères de crues pourraient être installés dans un premier temps sur des équipements emblématiques dont la gestion est assurée par l'EPT. Cette fiche action suppose la réalisation préalable d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire et des équipements.

Intégration des repères de crues dans la base de données nationale des repères de crue (par les villes ou l'EPT)

**Description de l'action** Cette action est prévue pour un démarrage en 2025 en raison des moyens humains à ce jour de l'EPT. Cependant le recensement pourra démarrer avant 2025 puisque prévu en interne en fonction des moyens humains.

La communication pourra se faire à deux voix (ou plus) : Ville + EPT via principalement les sites internet des institutions et les réseaux sociaux. Cette communication a pour but de sensibiliser les habitants mais également les agents territoriaux et les élus.

Les principales dépenses, qui seront externalisés, seront l'achat et la pose des repères de crues (sur une dizaine d'équipements emblématiques de l'EPT)

**Territoire concerné par l'action** Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Modalités de mise en oeuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB
- Modalités de pilotage, de suivi, etc: Organisation interne pour le pilotage - DGA espace public et Pôle Patrimoine Bâti

**Coût prévisionnel**

- Fourchette de coût: 10 000 à 50 000 €
- Coût estimé HT: 30000
- Coût estimé TTT: 36000

**Indicateurs de suivi / réussite**

---

**Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations**  
**Sous-Axe: 2 - Instrumentation**

**Action** Installation d'un système de consultation des niveaux d'eau sur le batardeau des lacs de Viry Châtillon

Recevoir des alertes et consulter en temps réel les hauteurs d'eau par PC ou smartphone avec mémoire des niveaux d'eau, afin d'anticiper les manoeuvres du batardeau en cas de crue.

**Objectif** Actuellement la surveillance du batardeau est réalisé par un agent qui se rend sur place pour vérifier les niveaux. En cas d'alerte, c'est un système d'astreinte qui se met en place pour augmenter les fréquences de surveillance.

Au vu de la fréquence des évènements il est nécessaire que cette instrumentation soit réalisée au plus vite afin de soulager les équipes dans la gestion de ce batardeau



**Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations**  
**Sous-Axe: 2 - Instrumentation**

Permettre ainsi une réactivité plus fine sur les actions à mener au niveau du batardeau stratégique pour la gestion des lacs de Viry Châtillon. Les lacs de Viry étant en lien direct avec la Seine.

Les lacs sont une zone d'expansion des crues de Seine en modifiant les hauteurs du batardeau. Ce fût le cas lors de la crue de Seine de 2016

**Description  
de l'action**

Le batardeau permet de maîtriser le niveau d'eau des lacs et ainsi protéger les équipements sportifs à proximité : piscine des Lacs et stade Franceour mais également le centre ville de Viry Châtillon. En 2016 l'eau est arrivée à 20 cm de la piste d'athlétisme. Il permet également de garantir le respect de la faune et de la flore ainsi que de la biodiversité du site.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud en tant que propriétaire de l'ouvrage a établi une fiche action afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique entre la Seine et les lacs de Grigny Viry qui permettra d'affiner les mesures des niveaux d'eaux du système objet de cette fiche.

L'action concerne l'achat et la pose du système de surveillance

**Territoire  
concerné  
par l'action**

Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Modalités  
de mise en  
oeuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB
- Modalités de pilotage, de suivi, etc: Organisation interne pour le pilotage - DGA Espace public - secteur voirie sud

**Coût  
prévisionnel**

- Fourchette de coût: 10 000 à 50 000 €
- Coût estimé HT: 15000
- Coût estimé TTT: 18000

**Indicateurs  
de suivi /  
réussite**

---

**Axe 3: Alerte et gestion de crise**  
**Sous-Axe: 3 - PCS/crise**

**Action** Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde

Engager des réflexions sur la gestion de crise à l'échelle intercommunale

Garantir la mise en place de dispositifs de gestion de crise performants et homogènes à l'échelle du territoire en fonction du risque identifié

**Objectif** Anticiper la révision de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 qui devrait rendre obligatoire l'élaboration d'un PICS pour les intercommunalités à fiscalité propre. Cependant même si l'EPT n'est pas une intercommunalité à fiscalité propre, le territoire et les missions de l'EPT rendent indispensable l'élaboration d'un tel document. Les récents événements : inondations, crise sanitaire l'ont bien montrés.

Le PICS sera un outil qui permettra de préparer et d'organiser les services de la collectivité pour faire face à un événement de sécurité civile sur son territoire et viendra en appui des élus communaux dans l'exercice de leur pouvoir de police.

La réalisation d'un PICS suit la même logique qu'un PCS (commandement, organisation de terrain, annuaire opérationnel). Pour le commandement il est nécessaire de disposer d'un Poste de Commandement InterCommunal (PCIC) judicieusement localisé et pouvant être rapidement « armé ». Un Responsable de l'Action InterCommunal, qui est l'équivalent du Responsable des Actions Communales (RAC) doit être désigné. Dans les communes, c'est généralement le Directeur Général des Services qui occupe cette fonction.

Les démarches progressives suivantes pourraient être engagées :

- Désignation d'un référent en charge de l'élaboration du PICS,
- Créer une bibliothèque des PCS et des DICRIM des villes membres,
- Sensibiliser et organiser les services de la DGA Espace Public (DGA EPUB) par la désignation de référents par domaine d'activités (voirie, assainissement, eau, déchets),
- Entamer la réflexion sur des procédures à mettre en œuvre en cas de crise (moyens humains et matériels), notamment comment pourraient être mobilisées les régies voirie et les astreintes,
- Solliciter la Préfecture de l'Essonne, pour l'obtention d'un accès au portail « CRISORSEC ».

**Description de l'action**

*La préfecture de zone de défense (SGZDS) a créé ce portail permettant aux différents services de l'état de communiquer en temps de crise. La préfecture de l'Essonne, en cas de crise, a choisi d'élargir, pour un événement précis, l'accès à ce portail aux différents intervenants concernés (Département, SDIS, Syndicats de rivière, villes, opérateurs réseaux...) qui permet d'avoir et de donner en temps « réel » des informations sur les actions menées, les conduites à tenir. La préfecture ouvre alors un événement auquel les différents acteurs sont invités à se connecter (identifiant et code d'accès fournis par la Préfecture 91). La préfecture du Val de Marne réfléchit à l'ouverture de ce portail aux collectivités territoriales Val de Marnaises.*

- Associer les autres directions générales de l'EPT sur leurs domaines de compétences,
- Mise en place d'un réseau relationnel utile lors d'évènement. La DGA EPUB pourrait avoir un rôle fédérateur autour de ce sujet par l'incitation à des formations / informations (réseau PAPI / EPISEINE par exemple) et permettre ainsi d'amorcer une dynamique locale forte, y compris au sein même de l'EPT,
- Envisager une certaine mutualisation des moyens des communes et de l'EPT sur la base d'une notion « commune sinistrée / commune ressource »

**Territoire concerné par l'action** Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Modalités de mise en oeuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB
- Modalités de pilotage, de suivi, etc: Organisation interne pour le pilotage

**Coût prévisionnel**

- Fourchette de coût: 50 000 à 100 000€
- Coût estimé HT: 100000
- Coût estimé TTT: 120000

**Axe 3: Alerte et gestion de crise**  
**Sous-Axe: 3 - PCS/crise**

**Indicateurs  
de suivi /  
réussite**

---

**Axe 3: Alerte et gestion de crise**  
**Sous-Axe: 3 - PCA**

**Action** Mise en place d'un PCA

Mettre en place et maintenir en conditions opérationnelles au travers d'un plan de continuité d'activité à l'échelle de tout l'EPT afin de permettre à chaque direction d'envisager un fonctionnement en mode dégradé en cas de crise.

**Objectif** La crise du COVID 19 a mis en avant la nécessité d'un tel dispositif.

Le PCA permet à la collectivité de définir des processus de fonctionnement en mode dégradé pour poursuivre une activité y compris en cas d'événements majeurs tels que des inondations causées par une crue de la Seine ou de ses affluents. Il permettra notamment de clarifier nos missions en cas de gestion de crise auprès des communes et alimentera le volet humain du futur PICS.

Lors des dernières inondations 2016-2018, l'EPT avait des agents issus des communes, ce qui a permis des actions coordonnées. Cependant on a pu constater un manque de communication entre les différents PC de crise par manque d'habitude. Les 2 inondations étant survenues au moment de la création de l'EPT.

**Description  
de l'action** L'EPT étant maintenant en place, il conviendra de définir les missions des uns et des autres clairement et par écrit et les modes de communication en cas de crise. Pour ce faire un PCA multirisques est nécessaire au vu de la crise sanitaire récente que nous subissons.

Ce PCA sera évolutif. Dans un premier temps avec les directions opérationnelles en associant les services RH et compte tenu des retours d'expérience susceptible d'être étendu à l'ensemble de l'EPT. Cet exercice sera facilité par l'organisation mise en place pendant la COVID 19 et il s'agira de s'appuyer pour écrire l'organisation qui a été mise en place et qui a bien fonctionné.

En fonction des moyens humains que disposera ou non l'EPT pour cette action, il pourra être fait appel à un prestataire.

**Territoire  
concerné  
par l'action** Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Modalités  
de mise en  
oeuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB
- Modalités de pilotage, de suivi, etc: Organisation interne - Direction des ressources humaines

**Coût  
prévisionnel**

- Fourchette de coût: 10 000 à 50 000 €
- Coût estimé HT: 30000
- Coût estimé TTT: 36000

**Indicateurs  
de suivi /  
réussite**

---

**Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme**  
**Sous-Axe: 4.2 - Etude aménagement du territoire**

**Action** Etudes de prise en compte de l'inondation au sein de grands projets d'aménagements

**Objectif** Mieux intégrer l'inondation dans les projets de renouvellement urbain.

**Description de l'action** Poursuivre le travail transversal entre les différentes directions générales adjointes de l'EPT qui ont des projets en lien avec la thématique inondation (PLUI, PCAET, Espace Public ...).  
Cette action sera entièrement réalisée en interne.

**Territoire concerné par l'action** Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Modalités de mise en oeuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB
- Modalités de pilotage, de suivi, etc: Organisation interne pour le pilotage

**Coût prévisionnel**

- Fourchette de coût: Inférieur à 10 000 €
- Coût estimé HT: 0
- Coût estimé TTT: 0

**Indicateurs de suivi / réussite**

---

**Axe 5: Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**  
**Sous-Axe: 5.4 - Diagnostic vulnérabilité**

<b>Action</b>	Diagnostiques de la vulnérabilité des équipements de l'EPT
<b>Objectif</b>	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des équipements de l'EPT pour mieux connaître leur exposition au risque inondation"  Il s'agit d'établir le niveau de vulnérabilité d'un équipement .  L'objectif est d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité. Le diagnostic doit identifier les solutions pour limiter l'incidence des crues et faciliter le retour à la normale, proposer des solutions pour assurer la continuité des activités pendant l'inondation des sites.
<b>Description de l'action</b>	Les diagnostics sont réalisés par un prestataire extérieur mandaté par le maître d'ouvrage. Nécessité au préalable de cibler le ou les équipements identifiés comme étant les plus exposés par l'aléa inondation (par exemple à l'occasion de 'élaboration du diagnostic territorial). Les sites diagnostiqués seront sélectionnés notamment sur le critère de leur importance vis-à-vis des enjeux pour le retour à la normale.  A ce jour 37 équipements (Bibliothèques, ludothèques, médiathèques, piscine, patinoire, espace culturel ...) recensés par la direction du patrimoine sont potentiellement concernés par le risque inondation. Ces 37 équipements feront chacun l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité.  La direction du patrimoine bâti et les techniciens référents des bâtiments assureront le suivi des diagnostics.  Les travaux préconisés dans les diagnostics seront ajoutés au PAPI dans le cadre de l'avenant.
<b>Territoire concerné par l'action</b>	Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
<b>Modalités de mise en oeuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB</li><li>• Modalités de pilotage, de suivi, etc: Organisation interne pour le pilotage - suivi par le Pôle Patrimoine Bâti</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fourchette de coût: 100 000 à 500 000 €</li><li>• Coût estimé HT: 260000</li><li>• Coût estimé TTT: 312000</li></ul>
<b>Indicateurs de suivi / réussite</b>	

---

**Axe 5: Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**  
**Sous-Axe: 5.4 - Diagnostic vulnérabilité**

<b>Action</b>	Diagnostic de la vulnérabilité du territoire
<b>Objectif</b>	Connaitre le territoire en matière de vulnérabilité. L'EPT GOSB est une collectivité récente et a besoin d'avoir un document fiable et complet sur la vulnérabilité de son territoire. Aujourd'hui l'EPT s'appui sur la connaissance des agents transférés des villes et sur les PCS des villes qui en ont un.

**Axe 5: Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**  
**Sous-Axe: 5.4 - Diagnostic vulnérabilité**

Le diagnostic est outil stratégique et opérationnel d'aide à la décision. Il permet de dresser un portrait global de la vulnérabilité des différents secteurs du périmètre étudié, de les hiérarchiser et ainsi de guider la mise en place de diagnostics plus ciblés (voir infra) afin d'évaluer les conditions et les moyens nécessaires à la mise en place d'actions de réduction de cette vulnérabilité.

**Description de l'action** Le diagnostic contient une harmonisation des données d'enjeux existantes au sein d'une base de données SIG exhaustive constituée sur l'emprise maximale des inondations (tout aléa confondu). Il présente une analyse globale de la vulnérabilité du territoire en croisant les données d'enjeux de santé humaine, économiques, environnementaux et patrimoniaux avec les connaissances en matière d'aléas : débordement, ruissellement, remontée de nappes. Il propose des étapes d'atelier de concertation associant les différentes parties prenantes (élus, services, associations, opérateurs de réseaux, partenaires principaux) afin qu'un plan d'action puisse être co-construit, hiérarchisé et qu'une programmation pluriannuelle puisse être validée. Les résultats de ce diagnostic seront utilisés pour le recensement complet des équipements publics vulnérables de l'EPT. Ce diagnostic est un préalable indispensable avant la réalisation du diagnostic de vulnérabilité des équipements de l'EPT objet de la fiche 221.

**Territoire concerné par l'action** Territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

**Modalités de mise en oeuvre**

- Maître d'ouvrage de l'action: EPTGOSB
- Modalités de pilotage, de suivi, etc: Organisation interne pour le pilotage - la DGA espace public pilote

**Coût prévisionnel**

- Fourchette de coût: 100 000 à 500 000 €
- Coût estimé HT: 100000
- Coût estimé TTT: 120000

**Indicateurs de suivi / réussite**

---